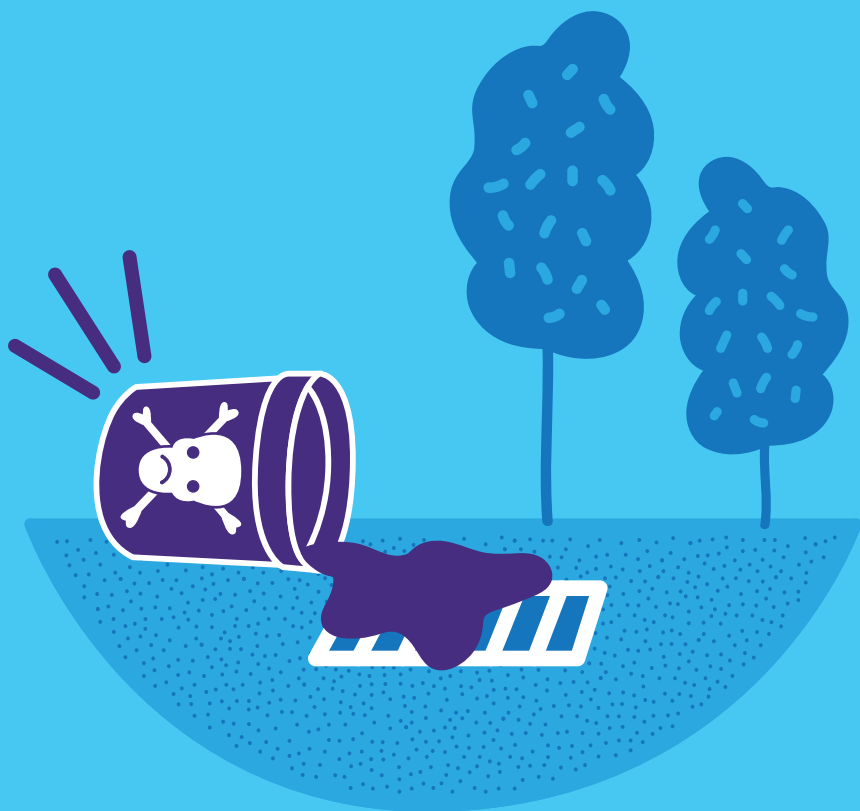


POUR UNE CITÉ SANS INCIVILITÉ
STOP AUX DÉCHETS
DANS LES AVALOIRS,
ÉGOUTS ET WC



STOP AUX DÉCHETS DANS LES AVALOIRS, ÉGOUTS ET WC

ARTICLES 281.2 ET 282 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

- Les égouts ne sont pas des poubelles ! Peinture, solvant, hydrocarbures, pesticides, etc. sont des produits toxiques. Huiles et graisses de friture se solidifient. Cotons-Tiges, lingettes, rouleaux de papier wc, serviettes, etc. sont des obstructions à l'évacuation. Il est totalement interdit de les rejeter dans les toilettes, dans l'évier ou l'égout !
- Les avaloirs sont destinés principalement à récupérer les eaux de ruissellement ou de nettoyage du sol afin d'éviter les inondations. Il est interdit d'y jeter des huiles, graisses, peintures, béton, mégots de cigarettes. Tous ces déchets se retrouvent dans nos rivières et, à terme, dans la mer.
- Les risques : dégagement de vapeurs toxiques, mauvaises odeurs, canalisations bouchées, eaux de surface polluées stations d'épuration contaminées.

En cas d'infraction, de 50 € à 10.000 € d'amende.



Adoptons les bons gestes :

Le papier toilette dans les toilettes. Lingettes, serviettes hygiéniques à la poubelle. Les rouleaux en carton dans les containers cartons. Les produits toxiques, peintures, solvants, hydrocarbures, huiles de friteuse, huiles de moteur dans les Recyparcs !

Pour plus d'informations
gardien.paix@ecaussinnes.be
067 79 47 39